

Mercredi 27 novembre 2019



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* FIELDING

(N° 8) — *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension/The Pension Benefits Amendment Act*

M. le *ministre* HELWER

(N° 9) — *Loi modifiant la Loi sur la viabilité des services publics/The Public Services Sustainability Amendment Act*

M. le *ministre* FRIESEN

(N° 10) — *Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé (gouvernance et obligation redditionnelle au sein du système de santé)/The Regional Health Authorities Amendment Act (Health System Governance and Accountability)*

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 11) — *Loi corrective de 2019/The Minor Amendments and Corrections Act, 2019*

M. le *ministre* FIELDING

(N° 12) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail/The Workplace Safety and Health Amendment Act*

M. le *ministre* HELWER

(N° 13) — *Loi sur les aliénations de terres domaniales (modification de diverses dispositions législatives)/The Crown Land Dispositions Act (Various Acts Amended)*

M. le *ministre* SCHULER

(N° 14) — *Loi sur les projets de construction dans le secteur public (appels d'offres)/The Public Sector Construction Projects (Tendering) Act*

M. le *ministre* WHARTON

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis et la Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment and Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Amendment Act*

M. le *ministre* FIELDING

(N° 16) — *Loi modifiant la Loi sur les relations du travail/The Labour Relations Amendment Act*

M. le *ministre* WHARTON

(N° 17) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (tribunal de règlement des différends en matière de demandes d'indemnisation)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Claim Dispute Tribunal)*

M. le *ministre* FIELDING

(N° 18) — *Loi sur l'établissement du budget sommaire (modification de diverses dispositions législatives et édicition de la Loi sur la rémunération des cadres dans le secteur public)/The Summary Budgeting Act (Various Acts Amended and Public Sector Executive Compensation Act Enacted)*

M. le *ministre* HELWER

(N° 19) — *Loi sur la fonction publique/The Public Service Act*

M. le *ministre* SCHULER

(N° 20) — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules/The Drivers and Vehicles Amendment Act*

M. le *ministre* FIELDING

(N° 21) — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail/The Workers Compensation Amendment Act*

M. REYES

(N° 200) — *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation municipale/The Municipal Assessment Amendment Act*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M. GERRARD

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

REPRISE DU DÉBAT (sixième jour)

Motion de M^{me} GORDON

Que soit présentée à l'administrateur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la deuxième session de la quarante-deuxième législature du Manitoba.

Motion d'amendement de M. KINEW

Il est proposé que la motion soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement provincial :

- a) ait continué à geler le financement accordé aux municipalités, obligeant de grandes collectivités telles Winnipeg, Brandon, Thompson, Dauphin et Selkirk ainsi que de plus petites collectivités telles Gimli et Saint-Lazare à prendre des décisions difficiles à l'égard des compressions à effectuer dans les services et les programmes publics qui contribuent à préserver la sécurité et la nature accueillante des collectivités;
- b) ait détruit le système de soins de santé dont les familles et les aînés manitobains dépendent en fermant des salles d'urgence, en licenciant des centaines d'infirmières, en privatisant des services essentiels à la survie dans les collectivités rurales et du Nord, en supprimant plus de 130 places dans les hôpitaux à Winnipeg, en éliminant les services d'obstétrique à Flin Flon et en n'ajoutant aucune place dans les foyers de soins personnels au cours de son premier mandat;
- c) n'ait pas reconnu que les compressions effectuées ont entraîné de nombreuses annulations de chirurgies cardiaques et allongé les délais d'attente dans les salles d'urgence et pour les chirurgies de la hanche, du genou et de la cataracte;

- d) ait continué d'ignorer les Manitobains en allant de l'avant avec sa réorganisation des soins de santé, laquelle entraînera l'élimination des services essentiels et la fermeture des installations dont dépendent les familles dans les régions rurales et du Nord;
- e) ait refusé de prendre des mesures à l'égard de la crise de santé publique par l'absence d'investissements à long terme dans les organismes communautaires et d'initiatives de réduction des méfaits qui auraient aidé les Manitobains aux prises avec des problèmes de maladie mentale et de toxicomanie à obtenir l'aide dont ils ont besoin et qui auraient permis de réduire les maladies transmissibles par le sang;
- f) n'ait pas présenté de plan détaillé visant à réduire et à mettre fin à la pauvreté et, par conséquent, à s'attaquer aux causes profondes de la criminalité;
- g) ne se soit pas engagé à construire de nouveaux logements sociaux ou abordables malgré sa promesse de le faire lors de son premier mandat, et qu'il ait empiré la situation par la vente de logements gouvernementaux même si la stratégie « LE LOGEMENT d'abord » s'est avérée efficace pour faire sortir les gens de la pauvreté;
- h) ait continué à mettre en péril le succès à long terme des étudiants du Manitoba en ouvrant la voie aux compressions par la révision du mandat interne et par la préparation d'un rapport de la commission sur l'éducation, alors qu'il avait déjà éliminé les classes de petite taille, sabré les services de soutien, réduit le financement accordé à l'éducation et gelé les salaires des enseignants;
- i) ait continué d'augmenter les frais de scolarité au niveau postsecondaire tout en interférant avec la liberté des établissements postsecondaires en leur accordant des subventions de fonctionnement en fonction des résultats des étudiants;
- j) se soit ingéré dans les affaires des sociétés d'État à de nombreuses reprises, plus particulièrement dans les ententes signées par Hydro-Manitoba, dans l'offre de services en ligne par la Société d'assurance publique du Manitoba, dans des projets avec la Société manitobaine des alcools et des loteries et dans la mise en œuvre du plan stratégique de la Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba, ce qui a provoqué la démission de présidents et de conseils d'administration au complet;
- k) n'ait pas écouté les producteurs manitobains qui ont collectivement indiqué que l'approche du gouvernement à l'égard de la location des terres domaniales causera un tort irréparable aux fermes familiales manitobaines qui sont déjà aux prises avec de sérieux défis en raison du changement climatique, et qu'il ne leur ait pas offert de soutien sous forme d'assurance;
- l) ait rompu l'engagement qu'il avait pris de consacrer plus de 500 millions de dollars par année aux routes et qu'il ait sous-utilisé des centaines de millions de dollars destinés à l'infrastructure routière tout en poursuivant la privatisation des services d'infrastructure;
- m) n'ait pas pris d'engagement clair visant à appliquer l'ordre de la Commission des droits de la personne du Manitoba à l'égard de l'option permettant qu'aucune mention du sexe ne figure sur les cartes d'identité du gouvernement;
- n) ait réduit le soutien aux services en français à l'Université de Saint-Boniface, à Santé en français et au Service de traduction et éliminé le poste de sous-ministre adjoint au Bureau de l'éducation française;

- o) n'ait pas su consulter sérieusement les dirigeants autochtones au sujet du canal de déversement du lac Saint-Martin et d'autres initiatives qui ont des répercussions sur les droits des Autochtones;
- p) n'ait pas mis en œuvre un salaire vital, et au contraire, qu'il ait rendu plus complexe pour les employés de former des syndicats et qu'il ait instauré, par voie législative, un gel des salaires inconstitutionnel qui fait maintenant l'objet d'une contestation judiciaire;
- q) ait ignoré les besoins des collectivités du Nord touchées par la perte de centaines d'emplois dans le secteur minier en abandonnant des familles à la pauvreté, en contribuant à un accroissement de la criminalité et en ayant omis de débloquer des fonds de la Caisse de soutien aux localités minières;
- r) n'ait pas pris d'engagements clairs à propos de l'évaluation des défis que le système de justice doit relever dans le Nord, en particulier à Thompson, et qui ont eu des répercussions négatives sur des personnes de toutes les collectivités du Nord;
- s) n'ait pas pris de mesures concrètes en matière de changement climatique, en ne prenant aucun engagement prévoyant la fixation d'un prix pour le carbone, la réduction importante des émissions de gaz à effet de serre produits par les Manitobains, l'accroissement du secteur de l'énergie propre d'Hydro-Manitoba ou l'investissement dans des projets d'infrastructure, comme l'usine de traitement du quartier nord de Winnipeg, lesquelles mesures auraient été bénéfiques pour tous les Canadiens en aidant à freiner les émissions et à réduire la pollution;
- t) ait continué le gel des subventions de fonctionnement accordées aux garderies publiques, rendant difficiles pour celles-ci l'offre de programmes journaliers aux enfants au cours des années les plus importantes de leur développement ainsi que le recrutement et la rétention de travailleurs compétents voués à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants, et qu'il n'ait pas non plus pris de mesures pour résoudre l'allongement des listes d'attente des garderies publiques à but non lucratif, mais qu'il ait plutôt mis l'accent sur la transition vers un modèle de prestation de services privé;
- u) n'ait pas offert le moindre soutien aux nouveaux arrivants dans cette province diversifiée et inclusive,

et que le gouvernement provincial ait par conséquent, et en raison de ses nombreux autres manquements, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Motion de sous-amendement de M. LAMONT

Il est proposé que la motion d'amendement soit amendée par adjonction, après l'alinéa u), de ce qui suit :

- v) ne se soit pas engagé à ce que les modifications qu'il apporte aux soins de santé s'appuient sur les commentaires de la communauté et des employés et sur des objectifs fondés sur des données probantes et à inclure dans la couverture de l'assurance-maladie les pompes à insuline, les appareils auditifs et les médicaments et appareils pouvant sauver des vies;
- w) ne se soit pas engagé à mettre en œuvre la stratégie Diabète 360° créée par Diabète Canada et visant à contribuer au traitement du diabète et à la prévention de l'augmentation des cas dans la province;

- x) n'ait pas su mettre en œuvre une stratégie sur la santé mentale et les dépendances prévoyant la prise en charge des soins de santé mentale par l'assurance-maladie et répondant aux besoins des Manitobains vulnérables;
- y) n'ait pas su contribuer suffisamment à la réussite des enfants de la maternelle à la 12^e année qui ont des difficultés d'apprentissage;
- z) ait omis de s'engager à mettre fin à la pratique voulant qu'on récupère les allocations spéciales versées à l'intention des enfants confiés aux Services à l'enfant et à la famille, particulièrement lorsque ces enfants reçoivent des soins non rémunérés;
- aa) n'ait pas su s'engager à répondre au besoin urgent de logements au sein des Premières Nations ou à élaborer des protocoles en matière de gestion des urgences dans les collectivités éloignées et du Nord;
- bb) ait omis de mentionner l'importance de l'immigration pour le tissu économique et social du Manitoba, laquelle est imputable en grande partie au programme Candidats du Manitoba;
- cc) n'ait pas su traiter convenablement le problème des sites contaminés et de l'exposition au plomb à Saint-Boniface et à Weston, à Winnipeg, malgré l'existence depuis plusieurs années de rapports non divulgués;
- dd) ne se soit pas engagé à revenir sur sa décision de démanteler les équipes de collaboration en soins de santé et d'accroître le nombre de postes de haute direction dans la santé au moyen du développement de l'organisme Soins communs, une autre entité bureaucratique du gouvernement;
- ee) ne se soit pas engagé à réduire les problèmes concernant la vie autonome, les soins palliatifs et les foyers de soins personnels ou à revenir sur sa décision d'augmenter les coûts afférents aux programmes de soins pour les aînés;
- ff) ait omis de s'engager à hausser les normes en matière d'éthique, d'intégrité et de conflits d'intérêts;
- gg) n'ait pas su s'engager à investir dans la prévention afin de contribuer à la santé et à l'indépendance des Manitobains;
- hh) ait omis de s'engager à élaborer une stratégie contre les dépendances qui permettrait d'affronter la crise des méthamphétamines et des opioïdes;
- ii) ne se soit pas engagé à améliorer la protection des enfants confiés aux Services à l'enfant et à la famille;
- jj) n'ait pas su doter le Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba des vastes pouvoirs d'enquête dont il a besoin pour défendre correctement les droits des enfants et des jeunes;
- kk) n'ait pas mis en œuvre de plans visant à réduire la pauvreté et à remplacer l'aide à l'emploi et au revenu par des emplois et par un programme de revenu de base et permettant de venir en aide aux plus démunis;
- ll) ne se soit pas engagé à mettre fin à l'extraction de ressources minières dans les parcs provinciaux;

- mm) ait omis d'actualiser et de mettre en œuvre l'obligation de consulter les collectivités autochtones, ce qui a retardé des projets importants comme l'augmentation de la capacité de débit du lac Manitoba vers le lac Winnipeg;
- nn) n'ait pas su donner suite aux proclamations d'état d'urgence déclarées dans les municipalités rurales lorsque des épisodes de sécheresse importante ont nui à la capacité des fermiers de mener à bien leurs exploitations;
- oo) n'ait pas su remédier aux temps d'attente inacceptables auxquels font face les Manitobains du Nord lorsqu'ils tentent d'obtenir leur mise en liberté sous caution au sein du système pénal;
- pp) n'ait pas collaboré avec le gouvernement fédéral à l'élaboration d'un régime national d'assurance-médicaments visant à réduire les coûts élevés des produits pharmaceutiques, tout particulièrement pour les Manitobains âgés et vulnérables;
- qq) ne se soit pas engagé à ne pas démanteler les divisions scolaires de la province et à continuer à permettre que les collectivités aient leur mot à dire dans le système d'éducation;
- rr) ne se soit pas engagé à cesser d'imposer des frais exorbitants à Hydro-Manitoba, lesquels font monter son niveau d'endettement et l'empêchent de se refaire une santé financière;
- ss) ait omis de s'engager à accroître les revenus du gouvernement et à élaborer un plan crédible visant à équilibrer un budget axé sur la croissance et l'investissement plutôt que sur les coupes;
- tt) n'ait pas su s'engager à dépenser localement et à cesser d'embaucher des consultants de l'extérieur de la province;
- uu) ait omis de s'engager à élaborer des stratégies visant à collaborer avec le gouvernement fédéral et les peuples métis et des Premières Nations afin de veiller à ce que toutes les communautés des Premières Nations au Manitoba aient un meilleur accès à des postes de soins infirmiers améliorés, à des initiatives en soins de santé comme le système NUKA, à de l'eau courante potable, aux réseaux téléphonique et Internet, à des enseignants ainsi qu'au transport terrestre et aérien;
- vv) n'ait pu s'engager à respecter ses promesses électorales quant à l'augmentation des exemptions fiscales pour les particuliers de sorte qu'elles atteignent le taux national moyen, à la construction en régime accéléré de 1 200 lits en foyer de soins personnels et à une collaboration positive et respectueuse avec les peuples et communautés autochtones;
- ww) ait omis de s'engager à mettre sur pied une certification écologique applicable à la pêche sur les lacs Winnipeg, Manitoba et Winnipegosis et à assurer que la pêche du doré jaune, du doré noir, du corégone et de la perche s'y fasse de façon durable;
- xx) n'ait pas su coopérer avec la Ville de Winnipeg et les municipalités rurales dans le but d'instaurer un processus accéléré visant à régler le problème du déversement d'eaux usées dans les rivières Assiniboine et Rouge afin d'améliorer la santé du lac Winnipeg;
- yy) ait omis de s'engager à ce que des plans exhaustifs de prévention des incendies et de protection des collectivités soient mis en place dans l'ensemble des collectivités des Premières Nations, y compris l'aménagement de coupe-feux aux endroits nécessaires;

zz) ne se soit pas engagé à améliorer la technologie désuète employée au sein des ministères.
(M. SANDHU — 17 minutes)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* FIELDING

(N° 2) — *Loi sur les heures d'ouverture des commerces de détail (modification ou abrogation de diverses lois)/The Retail Business Hours of Operation Act (Various Acts Amended or Repealed)*

M. le *ministre* CULLEN

(N° 3) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis (taxe de responsabilité sociale en matière de cannabis)/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act (Cannabis Social Responsibility Fee)*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *ministre* WHARTON

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba/The Manitoba Hydro Amendment Act*
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *ministre* CULLEN

(N° 5) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act*

M^{me} la *ministre* SQUIRES

(N° 6) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire/The Planning Amendment Act*

M^{me} la *ministre* COX

(N° 7) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congé pour les victimes de violence interpersonnelle)/The Employment Standards Code Amendment Act (Leave for Victims of Interpersonal Violence)*

PROPOSITIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

M. le *premier ministre* PALLISTER — Liberté de religion des citoyens

Attendu :

que la diversité, l'inclusion et la protection des minorités constituent des valeurs fondamentales dans une société libre et démocratique;

que la promotion et la protection des droits de toutes les personnes, y compris des fonctionnaires, d'exercer leur liberté de religion, de conscience et d'expression, conformément à la *Charte canadienne des droits et libertés*, est essentielle à la dignité humaine et à l'épanouissement personnel,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba s'oppose fermement à l'adoption de toute loi qui vise à limiter injustement la liberté de religion des citoyens, notamment toute loi qui refuse aux personnes le droit de porter les vêtements ou les signes religieux de leur choix.

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

M^{me} NAYLOR

(N^o 203) — *Loi modifiant la Loi sur le Plan vert et climatique (objectifs en matière de changements climatiques revus à la hausse et responsabilité ministérielle accrue)/The Climate and Green Plan Amendment Act (Improved Climate Change Targets and Enhanced Ministerial Accountability)*

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI OÙ SERONT ABORDÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

PROPOSITIONS

M. MICHALESKI — Élimination du prélèvement de la taxe scolaire sur la base de l'impôt foncier

2. Attendu :

qu'une éducation de qualité revêt la plus haute importance pour tous les Manitobains;

qu'en janvier 2019, le gouvernement provincial a annoncé une revue complète du système scolaire du Manitoba de la maternelle à la 12^e année, ce qui n'avait pas eu lieu depuis des décennies;

que la revue mènera à des recommandations visant à améliorer la réussite des élèves, à assurer la stabilité du système d'éducation à long terme et à accroître la confiance du public envers ce système;

que l'on peut s'attendre à ce que ces recommandations transforment le système scolaire de la maternelle à la 12^e année dans la province de manière à ce qu'il puisse répondre efficacement aux besoins des prochaines générations de Manitobains;

que le Manitoba possède un des régimes de taxes scolaires liées à l'impôt foncier les plus compliqués et inégaux au pays, obligeant ainsi les Manitobains à payer des milliers de dollars sur leur facture d'impôt foncier pour financer l'éducation;

que le système d'impôt foncier du Manitoba risque d'entraver la croissance et les investissements futurs du secteur privé dans la province;

que le gouvernement provincial doit immédiatement prendre des mesures pour favoriser et promouvoir les investissements du secteur privé au Manitoba en vue d'assurer la prospérité de tous les Manitobains;

que le gouvernement provincial s'est engagé à alléger davantage le fardeau fiscal de tous les Manitobains et qu'il éliminera progressivement le prélèvement de la taxe scolaire sur la base de l'impôt foncier une fois l'équilibre budgétaire atteint;

que l'équilibre budgétaire libérera des sommes affectées au service de la dette et permettra d'investir davantage dans des domaines prioritaires tels les soins de santé, l'éducation, l'infrastructure et l'allègement fiscal;

que l'élimination du prélèvement de la taxe scolaire sur la base de l'impôt foncier se fera graduellement sur une période maximale de dix ans,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba félicite le gouvernement provincial actuel pour son plan visant à mettre fin au prélèvement de la taxe scolaire sur la base de l'impôt foncier.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des affaires législatives se réunira le mercredi 27 novembre 2019, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner le rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année se terminant le 31 décembre 2018, y compris le rapport sur la tenue d'élections partielles dans la circonscription de Saint-Boniface daté du 17 juillet 2018.

* * *

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le jeudi 28 novembre 2019, à 17 h 15, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'élire son président et son vice-président.
